

Formule
« **PERMIS A1/A2** »

Tarifs de formation applicable à partir du 1^{er} mai 2021

Loi du 2 octobre 2015 : à compter du 01.01.2016, il faut être titulaire du Permis A2 et justifier de 2 ans d'assurance pour demander la catégorie A après avoir suivi une formation « passerelle » de 7 heures

Formation pratique : 799€

Comprenant :

Gestion du dossier (ouverture du dossier, prise de rdv...)
20H de conduite

1^{ER} acompte à l'inscription : 300€
2^{ème} acompte à l'obtention du code : 299€
3^{ème} acompte à la 16^{ème} heure de conduite: 200€

Option Code : 110€

Comprenant :

Forfait code moto valable 1 mois dès l'inscription (soit 4 séances) :

Cours en visio avec formateur

1 livre de code moto
1 prep@code moto

N.B : Une évaluation de départ d'une heure est obligatoire à l'inscription d'un coût de 58€

Formation Accélérée** : 1090€

Comprenant :

Gestion du dossier (ouverture du dossier, prise de rdv...)
20H de conduite

1^{ER} acompte à l'inscription : 495€
2^{ème} acompte à la 10^{ème} heure de conduite: 495€

Prestations à l'unité :

Livre de code → 13€
Boitier virtuel (application : code mobile) → 20€
Prép@code moto → 40€
Livre de code moto → 13€
Renouvellement forfait code 1 mois → 60€ (4 séances)
Leçons de conduite supplémentaire « plateau » ou « circulation » → 58€
Forfait 10H → 522€
Frais d'accompagnement « plateau » ou « circulation » → 75€
Demande de titre définitif (via Ants) → 30€



Auto-école
de qualité

Documents à fournir :

- 3 photos d'identité, type passeport. **(e-photo signature si possible).**
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité, passeport ou titre de séjour
- Photocopie de l'attestation de recensement, si le candidat est de nationalité française et âgé de 16 à 17 ans.
- Photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), si le candidat est de nationalité française âgé 17 à 25 ans.
- 2 enveloppes A4 + 2 timbres classiques.
- 2 enveloppes A5 + 2 timbres classiques.
- Photocopie du permis de conduire.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - o Si le justificatif n'est pas au nom de la personne faisant la formation (ou pour mineur), il est demandé :
 - Photocopie de la carte d'identité de l'un des parents ou du tuteur.
 - Une attestation d'hébergement.
 - Photocopie du livret de famille (*noms différents*).

Horaires bureau :

Lundi : 15H-20H
Mardi : 10H-12H/15H-19H
Mercredi : 10H-13H/15H-19H
Jeudi : 10H-12H/15H-20H
Vendredi : 10H-13H/15H-19H
Samedi : 10H-13H

Leçons de conduite, sur Rendez-vous

Le lundi de 14H à 20H
Mardi au jeudi : 08H-20H
Vendredi : 08H-19H
Samedi : 08H-12H

***Cours de code moto en
visio avec formateur
le samedi de 12 à 13h.***